DEPARTEMENT des BOUCHES-du-RHONE

COMMUNE

d'AUBAGNE

Convocation du 19/06/2023

Date de publication : 26.06.2023

Conseillers en exercice : 043

Présents : **031** Quorum : **22**

N° 030-260623

OBJET : POLITIQUE SOCIALE, SANTE, SOLIDARITE, VIE ASSOCIATIVE

Approbation du versement d'une subvention à l'Association Comité de Jumelage d'Aubagne.

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 juin 2023

L'An deux mille vingt-trois, et le lundi vingt-six juin à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à L'Espace des Libertés - salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY. Maire.

PRESENTS:

Monsieur GAZAY Gérard Maire,

Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie, Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Madame TRIC Hélène, Monsieur AMY Philippe, Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEVISSE André, Monsieur LEANDRE Yoann, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adioints.

Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMANN Monique, Madame BOURGUIGNON Cécile, Madame ROUX Magali, Monsieur CHAMLA Franck-Clément, Madame THIBAUD Faustine, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Monsieur KOURICHI Zarick, Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre, Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Madame BOISSON Valérie Conseillers Municipaux,

formant la majorité des Membres en exercice.

EXCUSES:

Madame HARKANE Stéphanie (donne pouvoir à Monsieur ROUSSET Alain), Madame MORINIERE Valérie (donne pouvoir à Madame MENET Danielle), Monsieur JARQUE Patrice (donne pouvoir à Madame DUPLAN Irène), Monsieur GUEDJ Laurent (donne pouvoir à Monsieur CHAMLA Franck-Clément), Madame AMOROS Brigitte (donne pouvoir à Monsieur AGOSTINI Pascal), Monsieur COETTO Jérémy (donne pouvoir à Monsieur

Accusé de réception en préfecture 013-211300058-20230626-260623_30-DE Reçu le 03/07/2023 Signé par CN=Gérard GAZAY, serialNumb er=103016KNJ492, givenName= Gérard, SN=GAZAY, T=Maire, OU =0002 211300058, 2.5.4.97=# 0C0F4E545246522D3231313330 30303538, O=COMMUNE D AUBAG NE, C=FR 03/07/2023



Délibération n° 030-260623 du Conseil Municipal du 26 juin 2023 (suite)

PANGOURASSOU Jérémy), Madame GIOVANNANGELI Magali (donne pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine), Monsieur MIROUX William (donne pouvoir à Madame ROUX Magali), Monsieur HERMANT Matthieu (donne pouvoir à Madame MOISE-HIRMANN Monique)

ABSENTS:

Monsieur CANTARINI Stéphane (absent excusé), Madame MELIN Joëlle (absente excusée), Madame BOUGEAREL Michèle (absente excusée)

Monsieur Jérémy PANGOURASSOU a été élu(e) secrétaire

Monsieur Alain ROUSSET rapporte :

Le Comité de Jumelage d'Aubagne est une association dont la mission est la mise en œuvre des moyens nécessaires pour le développement des échanges de la commune d'Aubagne avec des villes Européennes.

Les jumelages de la Ville d'Aubagne avec les communes d'Argentona et de Deruta ont été décidés respectivement par délibération des conseils municipaux des 29 septembre 2015 et 15 novembre 2022.

La Commune désire pérenniser les liens unissant la population d'Aubagne et ses villes jumelles.

Afin de soutenir l'association Comité de Jumelage d'Aubagne pour son rôle de support au développement de contacts et d'échanges à divers niveaux : scolaire, culturel, sportif, associatif et économique, la Ville d'Aubagne accompagnera l'Association Comité de Jumelage d'Aubagne par le versement d'une subvention d'un montant de 1.500,00 €. Il s'agira entre autres, de recevoir les représentants de la Ville de Deruta, ainsi que la Présidente de l'association de la Céramique lors du prochain évènement Argilla 2023 sur le thème du Portugal.

Cette délibération propose d'approuver le versement de cette subvention.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU la Loi n° 2000-321 du 12 Avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son Article 10 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU le décret n° 2021-1947 du 31 Décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 Avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville de soutenir les initiatives culturelles entre les villes jumelées,

Accusé de réception en préfecture 013-211300058-20230626-260623_30-DE Reçu le 03/07/2023 Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb er=103016KNJ492,givenName= Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=# 0C0F4E545246522D3231313330 30303538,O=COMMUNE D AUBAG NE,C=FR

03/07/2023



Délibération n° 030-260623 du Conseil Municipal du 26 juin 2023 (suite)

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE 1er : d'APPROUVER le versement d'une subvention d'un montant de 1.500,00 € à l'Association Comité de Jumelage d'Aubagne, dans le cadre des échanges autour du thème de l'argile et la céramique ;

ARTICLE 2: d'AUTORISER Monsieur le Maire à verser ladite subvention ;

ARTICLE 3: d'INSCRIRE la somme au budget 2023.

Accusé de réception en préfecture 013-211300058-20230626-260623_30-DE Reçu le 03/07/2023 Signé par CN=Gérard GAZAY, serialNumb er=103016KNJ492, givenName= Gérard, SN=GAZAY, T=Maire, OU =0002 211300058, 2.5.4.97=# 0C0F4E545246522D3231313330 30303538, O=COMMUNE D AUBAG NE, C=FR 03/07/2023



Délibération n° 030-260623 du Conseil Municipal du 26/06/2023 (suite)

ADOPTE A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY Maire

Accusé de réception en préfecture 013-211300058-20230626-260623_30-DE Reçu le 03/07/2023 Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb er=103016KNJ492,givenName= Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU =0002 211300058,2.5.4.97=# 0C0F4E545246522D3231313330 30303538,O=COMMUNE D AUBAG NE,C=FR 03/07/2023

